

# L'Europe soupçonne des ententes autour des mémoires SRAM

*« La commission a des raisons de croire que [ces] sociétés pourraient avoir violé l'article 81 du Traité fondateur, lequel prohibe les pratiques d'entente sur la fixation des prix. »*

Dans la ligne de mire de la Commission européenne, qui a lancé une procédure le 11 octobre dernier, des fabricants de mémoires SRAM qui se seraient entendus afin de maintenir leurs parts de marché ou leurs marges.

Une série d'enquêtes a été lancée en Allemagne, contre un supposé 'cartel', sans qu'aucun nom n'ait été officiellement révélé. Pour autant, Cypress Semiconductor et Sony ont déjà indiqué qu'ils figurent parmi les sociétés interrogées. En revanche, AMD a indiqué qu'il n'était pas concerné.

La Commission européenne a tenu à rappeler que « ces inspections ne signifient nullement une quelconque culpabilité. »

On ne peut cependant s'empêcher de rappeler qu'une affaire proche est en cours d'instruction aux Etats-Unis, que les sociétés soupçonnées de d'entente sur le prix des mémoires entre 1998 et 2002 font l'objet à la fois d'une enquête fédérale et de plaintes d'une trentaine d'Etats. Et que cette affaire a déjà fait l'objet de transactions et de règlements à l'amiable.

Aux Etats-Unis sont concernés Elpida, Hynix, Infineon, Micron, Mosel-Vitelic, Nanya Technology, NEC et Samsung. Des amendes pour 731 millions de dollars ont déjà été requises.